



Conflits d'usages et points de friction sur les sentiers VTT CCHMV Réunion du 3 août 2022 en Mairie de Bessans

Avec la participation de :

- *Maryline DUVAL* : Présidente de l'association foncière pastorale Villarodin-Bourget
- *Stéphane BOYER* : Maire d'Aussois
- *Nathalie FURBEYRE* : Vice-présidente de la CCHMV, déléguée au tourisme et APN
- *Jean-Marc BUTTARD* : Maire d'Avrieux
- *Estelle Mikicic* : technicienne SEA 73
- *Benoît SUIFFET* : Président du GIDA Haute Maurienne Vanoise
- *Marie-Fanny RIGOLET* : Chargée de projet APN à la CCHMV
- *Jacques ARNOUX* : Maire de Val – Cenis
- *Séverine TERMIGNON* : GAEC de la Greffine
- *Jérémy TRACQ* : Maire de Bessans



THEME :

Etablir le dialogue et équilibrer les usages entre exploitants agricoles et pratiquants VTT - randonnée.

OBJECTIFS : Trouver quels messages de régulation adresser. Quand ? A qui ? Par qui ?

1/ Préambule par Nathalie Furbeyre et Marie-Fanny Rigolet

Le contexte du début d'été a fait ressurgir des conflits d'usages et des pratiques inadaptées qui durent depuis des années sur de nombreuses portions de sentiers balisés et entretenus par la CCHMV. Nathalie Furbeyre souhaite passer un cap dans la considération des points de friction à l'échelle du territoire. Elle incite les élus à la mise en place à long terme d'une gestion collective de cette problématique qui pose de vrais problèmes de sécurité des usagers et qui entâche l'image touristique Haute Maurienne Vanoise.

- Identification de 2 grands types de conflits :
1/ ceux causés par les usagers : incivilité, méconnaissance de l'agro-pastoralisme, comportements inappropriés
2/ ceux causés par les exploitants : manque de temps et/ou de volonté pour s'adapter aux contraintes topographiques des sentiers / méconnaissance des pratiquants / stress causé par l'évolution constante des activités touristiques sur les terres exploitées en été / agacement face à la surfréquentation des pratiquants sur certaines zones très attractives
- Partage d'expérience :
 - existence sur certains territoires de maraudeurs ou patrouilleurs saisonniers embauchés pour faire de la pédagogie auprès des usagers des sentiers mais aussi réguler leurs pratiques si incorrectes.Constat : une présence physique au contact direct du public permet de désamorcer un grand nombre de sources de conflits d'usages.
 - L'AFP a créé un kiosque pédagogique à l'Orgère cet été : tenu 1 j/semaine par un exploitant qui présente aux visiteurs son activité – enjeux et contraintes + vente directe de produits. Retours très positifs.
- Rappel des notions de réglementation des sentiers :
tous les sentiers référencés PDIPR sont soumis à conventionnement donc les exploitants ont aussi des devoirs lorsqu'ils sont concernés par une convention.

2/ Remédiations à court terme : présentation de l'exemple d'Aussois

- A l'initiative de la commune, un mini recensement des points de friction récurrents a été fait avec la CCHMV en réaction aux divers incidents constatés début Juillet 22.
Objectif = identifier certaines zones qui posent des problèmes de sécurité (clôtures provisoires qui coupent les sentiers VTT, parcs permanents qui entravent le cheminement , etc...)
- Un début de dialogue entre commune et exploitants concernés devrait avoir lieu à l'automne.
Objectif : leur suggérer des solutions techniques à envisager.
- En parallèle, identification d'un autre type de conflit d'usages : les vététistes circulent régulièrement sur les près de fauche au lieu d'emprunter les sentiers balisés. Une réponse expérimentale quasi immédiate a été proposée par la CCHMV. Une signalétique pédagogique simple vient d'être placée pour tenter de concilier les contraintes des activités cohabitantes. Effets à observer pendant l'été pour bilan à venir.

RESPECTONS LES TROUPEAUX ET LES PRAIRIES

!! Merci de rester sur les sentiers balisés !!





3/ Remédiations à moyen et long terme

- D'autres préconisations pour la conciliation des usages ont déjà été apportées par la CCHMV aux communes de Val-Cenis, Bessans et Bramans pour des points de friction plus spécifiques. Certains des équipements suggérés peuvent également être adaptés à d'autres secteurs. cf *clôtures articulées*, *passages canadiens*.
- Dans le cas d'une commande groupée, la SEA peut vérifier les opportunités de financement pour certains dispositifs ou équipements légers.

Des exemples de clôtures articulées

EXEMPLES D'AMENAGEMENTS LEGERS

Exemple de passage canadien spécifique randonnée – VTT

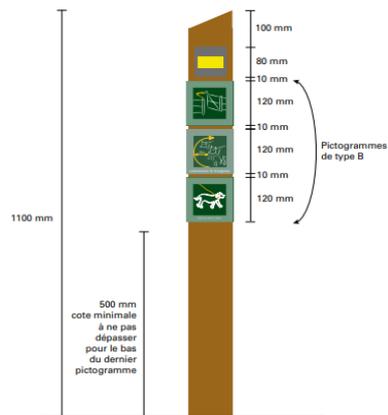
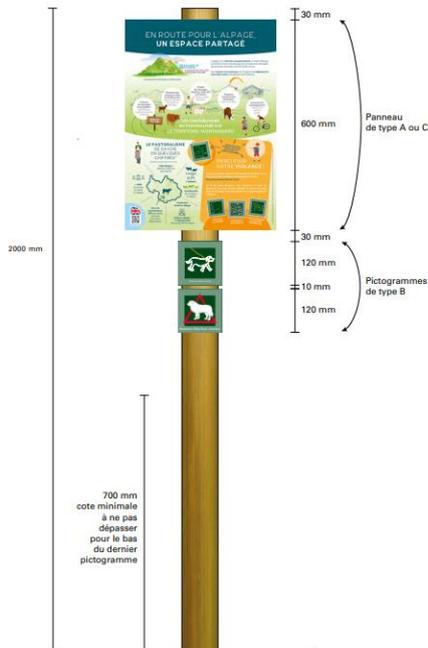


- Echange collectif :
le balisage pédagogique permet de capter l'intérêt des usagers et à la fois de valoriser l'activité de l'exploitant. Pourrait être un outil d'apaisement des tensions tout en informant les randonneurs mais pas forcément adapté à la pratique du VTT (passage plus rapide devant les panneaux).

Présentation de la nouvelle signalétique pastorale SEA 73 en cours d'installation sur le territoire HMV

CD73 - Signalétique pastorale - Mars 2022
Poteau spécifique - Support type A et B

CD73 - Signalétique pastorale - Mars 2022
Poteau balise PDIPR avec type B



NB : A ce jour une quinzaine d'alpagistes sont concernés par la pose de cette signalétique. Les emplacements et les accords avaient été finalisés avant l'été. D'autres sont pressentis mais la liste n'est pas figée et les communes peuvent suggérer cette solution aux exploitants.

4/ Les initiatives à envisager

- Partage d'expérience de l'AFP : le débriefing de fin de saison avec tous les exploitants à l'échelle communale.

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Identifier et localiser les points de friction avérés	Prend du temps
Dialoguer avec l'exploitant sur les contraintes et freins rencontrés	Impossible de réunir tout le monde en même temps car toujours des absents
Imaginer des solutions en collaboration directe	Difficile à mettre en place sur un territoire étendu
Mettre en confiance les différents protagonistes et désamorcer la plupart des problèmes	

- Perspectives : la commune d'Aussois se porte volontaire pour expérimenter cette formule et servir de « commune test ». Stéphane Boyer va prévoir de réunir les exploitants aussoyens à l'automne. La commune aura besoin de la médiation de la SEA. Elle référencera les différents problèmes majeurs pour analyse et dialogue avec les concernés.**
En attente de confirmation d'une présence possible de la SEA pour l'occasion. Estelle Mikicic nous tiendra informés.
- Sur le long terme, creuser la possibilité d'une cartographie hiérarchisant les points de friction qui génèrent des conflits d'usages récurrents. Remontée d'information à articuler **par les communes** et à diffuser de manière structurée à la CCHMV.
Objectif : faciliter la vue d'ensemble sur les zones « sensibles » + faciliter le dialogue et la « contagion positive ».

Clôture de la séance :

- Pas de revoyure prévue à ce jour.
- En attente du bilan de la phase expérimentale à Aussois.
- La commune de Bessans prévoit également d'organiser un débrief de fin de saison avec ses exploitants à l'automne pour instaurer un dialogue qui semble de plus en plus nécessaire.
- Un communiqué sera envoyé aux exploitants par leurs communes référentes pour les informer sur les outils qui existent (présentés ici) et la volonté émergente de conciliation des usages. Le Gida relaiera l'information auprès de ses adhérents. Possibilité de leur transmettre ce compte-rendu synthétique.

EXEMPLES de TARIFS

Barrières entraves articulées simples ou doubles :

- Entraves simples 1m80 = 121€ TTC/pièce
<https://www.agri-cloture.fr/accessoires-cloture-electrique/porte-portail-portillon/kit-barrieres-automatique-largeur-de-1-80m.html>
- Entraves doubles électrifiées 3m60 = 328€ TTC/pièce
<https://www.horse-stop.com/44-accessoires-electriques/barriere-automatique-electrifiee-largeur-3-60m/>
- Entrave double 1m86 = 236€ TTC/pièce
[Barriere Hot Rod Gallagher \(agrifournitures.fr\)](#)
- Entrave double 5m = 251€ TTC/pièce
[Barrière Hot Rod 2 battants long. 5 m Gallagher \(agrifournitures.fr\)](#)

Signalétique pédagogique SEA :

- Financés département 73

Passages canadiens :

- Devis en cours